

CONSEIL MUNICIPAL de SOYE
Du jeudi 18 juillet 2019
Début de séance 20H00 – 22H00

Etaient Présents : CIRESA François, BRANGET Marie-Odile, LOMBARDET Claude, HUDELLOT Bénédicte, LOMBARDET Alexandre, BENOIT Jean-Luc,

Etaient absents excusés :

Etaient absents non-excusés : BONDENET Arnaud, DRUET Cédric,

1/ Présentation de Yohann Sugny en remplacement de Pierre Gurtner – Société Verdi

Yohann Sugny remplacera en tant que chef de projet Pierre Gurtner concernant les travaux d'assainissement et d'eau potable.

2/ Délibérations choix de l'entreprise du lot 1 réseau – travaux eau-assainissement / choix de l'entreprise du lot lot 2 STEP

Un marché public a été lancé concernant :

- la réalisation de travaux d'assainissement ; mise en séparatif, renouvellement du réseau d'eaux usées et création d'une nouvelle unité de traitement de 450EH
- la réalisation de travaux d'eau potable ; renouvellement du réseau d'eau potable

2 lots ont été proposés :

- Lot 1 : Travaux réseau d'assainissement et d'eau potable
- Lot 2 : Renouvellement du réseau d'eaux usées et création d'une nouvelle unité de traitement de 450EH

4 entreprises ont répondu concernant le lot 1 : Roger Martin, Lacoste Colas, SARL Brand Fourmi TP, Sogea

3 entreprises ont répondu concernant le lot 2 : Malpesa, Orpeo, Scirpe

Une ouverture des plis a eu lieu le mardi 11 juin. Suite à l'analyse des offres, la commission d'ouverture des plis a souhaité demander aux entreprises des négociations.

Suite à la réception des nouvelles offres, une ouverture des plis a eu lieu le mardi 9 juillet.

4 entreprises ont proposé une offre négociée pour le lot 1 : Roger Martin, Lacoste Colas, SARL Brand, Sogea

2 entreprises ont proposé une offre négociée pour le lot 2 : Orpéo, Scirpe

Un rapport d'analyse des offres après négociation a été effectué et présenté au Conseil Municipal.

2 critères ont été pris en compte : la valeur technique et le prix.

Concernant le lot 1 60% de la note correspond au prix et 40% à la valeur technique

Concernant le lot 2 60% de la note correspond à la valeur technique et 40% au prix

Lot 1 :

Selon les critères de notation les entreprises ont obtenues les notes suivantes :

Roger Martin : 92.94/100

Colas : 94.06/100

Sarl Brand Fourmi TP : 87.50/100

Sogéa : 93.84/100

Lot 2 :

Selon les critères de notation les entreprises ont obtenues les notes suivantes :

Orpéo : 95/100

Scirpe : 99/100

Après avoir étudié les différentes offres ainsi que le rapport d'analyse, le Conseil Municipal décide :

- De retenir l'entreprise COLAS pour le lot 1 pour un montant HT de 1 343 174.90 €
- De retenir l'entreprise Scirpe (en partenariat avec l'entreprise Vaugier de vellechevreux) pour le lot 2 pour un montant HT de 407 729.66 €

Pour rappel, 2 demandes de subvention ont été demandées : Agence de l'eau et Département

Montant prévisionnel souhaité :

- Reconstruction de la station d'épuration : 198 088.79€ Agence de l'eau / 148 566.59€ Département
- Mise en séparatif et renouvellement du réseau d'assainissement : 446 193.66€ Agence de l'eau / 334 645.24€ Département
- Renouvellement du réseau d'eau potable : 202 276.46€ Agence de l'eau / 151 707.35€ Département

Décision acceptée votes pour 06, vote contre 00, abstention 00

4/Délibération choix de l'entreprise concernant les essais de réceptions – travaux eau-assainissement

La commune de Soye a reçu 3 devis :

Entreprise INERA : 21 389,10 euros HT

Entreprise SOPRECO : 20 433,15 euros HT

Entreprise ADTEC : 21 664,10 euros HT

Concernant cette prestation, l'unique critère d'analyse est le prix, l'offre de l'entreprise SOPRECO est économiquement la plus avantageuse pour un montant de 20 433,15 euros HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise SOPRECO ayant un devis d'un montant de 20 433.15 € HT.

Décision acceptée votes pour 06, vote contre 00, abstention 00

5/ Délibération choix de l'entreprise concernant la mission SPS (Sécurité et Protection de la Santé) – travaux eau-assainissement

La commune de Soye a reçu 3 devis :

M. GRAPPE : 6 050,00 euros HT

PMM : 3 600,00 euros HT

M. ROY : 5 775,00 euros HT

Concernant cette prestation, l'unique critère d'analyse est le prix, l'offre de l'entreprise PMM est économiquement la plus avantageuse pour un montant de 3 600,00 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise PMM ayant un devis d'un montant de 3600 € HT.

Décision acceptée votes pour 06, vote contre 00, abstention 00

6/ Validation du contrat SATE avec le Département

Le Département accompagne depuis de nombreuses années les communes et groupements de communes compétents en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement.

En 2016 une délibération avait été prise autorisant le Maire à signer une convention au SATE (Service Départemental d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau).

Cette convention arrive à échéance, le Département propose d'établir une nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte des modalités d'intervention du Département en matière d'assistance technique dans le domaine de l'eau, et qui résultent de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et décide de solliciter pour 2019, l'assistance technique du Département du Doubs dans le domaine suivant : Assainissement collectif.

Il décide d'inscrire au budget 2019, une enveloppe de 122.40€ au titre de la rémunération du service départemental d'assistance technique.

Il autorise Mr le Maire à signer au nom de la commune la convention à intervenir avec le Département au titre de l'assistance technique dans le domaine de l'eau.

Décision acceptée votes pour 06, vote contre 00, abstention 00

7/ Délibération adhésion au syndicat scolaire, validation des statuts et nomination des délégués et suppléants

Le syndicat intercommunal scolaire de Clerval a été transformé en un syndicat à vocations multiples appelé : SIVOM DE PAYS DE CLERVAL. Ses compétences et son périmètre ont été modifiés. Il aura à gérer l'organisation des activités scolaires des communes de Branne, Chaux les Clerval, Pompierre-sur-Doubs, Roche les Clerval, Soye et Viethorey actuellement dont les élèves sont scolarisés sur les sites de Pays de Clerval.

Mr le Maire expose au Conseil Municipal les statuts du SIVOM de Pays de Clerval.
Il propose au Conseil Municipal l'adhésion de la commune de Soye au SIVOM ainsi que la validation de ses statuts.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'adhésion de la commune au Sivom de Pays de Clerval et valide les statuts.

Il autorise le Maire à signer tous documents nécessaires au bon fonctionnement du SIVOM et à régler la contribution financière qui est basée sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Décision acceptée votes pour 06, vote contre 00, abstention 00

8/ Tour de table des élus et questions diverses

- Rencontre avec le Député Denis Sommer et l'ONF le 20 septembre 2019 afin de discuter de l'avenir des parcelles où les résineux ont été coupés.
- Commande de cailloux d'ornement auprès de la société Vaugier afin de remplir les terre-pleins du cimetière
- Le garde de l'ONF Pierre Terret est parti le 1^{er} juin 2019. La commune souhaite un rendez-vous avec le garde assurant l'intérim afin de discuter de l'entretien de la forêt.
- Le logement se situant au-dessus de la salle des fêtes sera vacant à partir du 10 octobre 2019
- Un CU opérationnel a été demandé par la commune concernant la parcelle cadastré 553 ZS 197 situé dessous la Craie à Soye afin de savoir si des constructions nouvelles peuvent être réalisées. Le certificat d'urbanisme délivré au nom de la commune certifie que le terrain peut être utilisé pour la réalisation de constructions nouvelles. En ce qui concerne le réseau public d'électricité, Enedis a instruit la demande pour une puissance de raccordement égale à 12kVA en monophasé ou à 36 kVA en triphasé.

Le Maire,

François CIRESA



